



Les Verdunois...

...respectueux de nature

Le Domaine Saint-Paul est un boisé protégé de 26 hectares désigné écosystème forestier exceptionnel par le ministère des Ressources naturelles du Québec. La fragilité de ce parc boisé naturel exige des randonneurs le respect de certaines règles pour assurer sa pérennité.

Il est interdit

- De sortir des sentiers pédestres;
- De cueillir des plantes;
- De circuler à bicyclette;
- De promener un chien sans laisse;
- De laisser des déchets sur place;
- D'allumer un feu de camp ou un barbecue.



SANCTIONS

Réglementation applicable — Amende minimum de 100 \$
Surveillance du territoire : (514) 765-7070